

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

ET DE LA LUTTE CONTRE

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

RAPPORT SUR LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC AU PLAN STRATÉGIQUE DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE 2011-2020 ET SES OBJECTIFS D'AICHI

Document synthèse

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par la Direction de la protection des espèces et des milieux naturels (DPEMN), au sein de la Direction générale de la conservation de la biodiversité (DGCB) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), avec la collaboration de 23 ministères et organismes de l'administration publique. Elle a été produite par la Direction des communications du MELCC.

Renseignements

Téléphone : 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)

Télécopieur : 418 646-5974
Formulaire : www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp
Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Pour obtenir un exemplaire du document :

Direction générale de la conservation de la biodiversité (DGCB) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

675, boul. René-Lévesque Est, 4^e étage, boîte 21
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3907

Ou

Visitez notre site Web : www.environnement.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-89801-6 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec - 2022

RÉSUMÉ

Dès 1992, le gouvernement du Québec se déclare lié par décret à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et adhère aux objectifs et aux principes qu'elle véhicule. Il décide ainsi de la mettre en œuvre selon ses compétences, ses échéanciers et ses ressources. En 2013, le gouvernement du Québec adopte les Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique, qui ont pour toile de fond le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 des Nations Unies et ses 20 Objectifs d'Aichi.

Le présent document résume les grandes lignes de la contribution du Québec au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 des Nations Unies et ses 20 Objectifs d'Aichi.

Entre 2011 et 2020, 24 ministères et organismes gouvernementaux ont rapporté 370 mesures répondant aux Objectifs d'Aichi (actions directes, programmes de financement, outils stratégiques, publications, travaux d'acquisition et de partage de connaissances, lois, règlements, etc.). Le Québec a connu des progrès significatifs dans de nombreux domaines et se démarque à plusieurs égards, notamment grâce à :

- la progression majeure de la superficie d'aires protégées, la qualité des milieux naturels composant le réseau d'aires protégées québécoises, et la forte protection assurée par les catégories d'aires protégées utilisées au Québec, résultats de nombreuses collaborations;
- l'acquisition et le partage d'informations de grande qualité au sujet de la biodiversité qui font du Québec un chef de file dans ce domaine;
- l'adoption d'une approche d'aménagement durable dans les forêts du domaine de l'État;
- l'implication des communautés autochtones dans les processus de création et de gestion d'aires protégées qui les concernent, et leur consultation sur les projets et activités qui les concernent relativement à la biodiversité;
- l'intégration du développement durable et de ses composantes, dont la gestion responsable, la conservation et la mise en valeur de la diversité biologique et des services essentiels qu'elle rend, au cœur de la mission de plus de 100 ministères et organismes gouvernementaux;
- la vaste mobilisation gouvernementale autour des enjeux de gestion intégrée et d'utilisation de l'eau, qui assure la réalisation d'actions en continu et la publication de bilans quinquennaux;
- l'avènement d'outils législatifs, réglementaires et administratifs ayant mis de l'avant la séquence d'atténuation « éviter-minimiser-compenser », qui incitent les initiateurs de projets à éviter les pertes de milieux humides et hydriques, ainsi que les pertes d'habitats fauniques;
- la progression de l'intégration des enjeux de conservation de la biodiversité dans les outils de planification et d'aménagement du territoire;
- les nombreuses collaborations et les programmes de financement ayant permis des gains en matière de conservation et de mise en valeur des milieux naturels en terres privées, de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, d'interventions agroenvironnementales, d'innovations technologiques et autres;
- l'implication active du Québec à l'international qui lui permet de jouer un rôle stratégique au sein de la Convention sur la diversité biologique.

Le bilan confirme également que, sur le territoire québécois comme ailleurs dans le monde, les grandes aspirations enchâssées dans les 20 Objectifs d'Aichi n'ont pas été pleinement réalisées. Le Québec doit donc tirer profit des politiques et pratiques déjà en place et bâtir sur ses acquis, en vue d'augmenter ses efforts dans la décennie à venir en faveur de la biodiversité. Diverses pistes de réflexion pour l'après-2020 au Québec sont évoquées, notamment vers la réalisation d'objectifs complémentaires en biodiversité, en changements climatiques, en développement durable, en économie et en santé, grâce à des approches informées, intégrées, inclusives, durables et adaptatives de conservation, de gestion et d'utilisation durable de la diversité biologique de notre territoire.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	3
Table des matières	4
Liste des tableaux	4
Liste des figures	4
1. INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE	5
2. SITUATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE MONDE	5
3. SITUATION DE LA BIODIVERSITÉ AU QUÉBEC	6
4. BILAN DES ACTIONS MONDIALES 2011-2020 EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ	8
5. BILAN DES ACTIONS 2011-2020 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ	8
6. SCÉNARIOS DE TRANSITION VERS L'APRÈS 2020	14
7. CONCLUSION	16
Références bibliographiques	17
Annexe 1. Liste des sigles et des acronymes	20

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Bilan du Québec par Objectif d'Aichi (abrégé), avec une indication du progrès global vers ces objectifs et la correspondance avec les Orientations gouvernementales en matière de biodiversité ____ 11

LISTE DES FIGURES

- Figure 1. Nombre de mesures des ministères et organismes gouvernementaux répondant aux Objectifs d'Aichi 2011-2020 _____ 9
- Figure 2. Type de mesures des ministères et organismes gouvernementaux répondant aux Objectifs d'Aichi 2011-2020* _____ 9
- Figure 3. Nombre de mesures des ministères et organismes gouvernementaux par Objectif d'Aichi (OA)* _____ 10
- Figure 4. Interventions encouragées sur de multiples facteurs directs et indirects pour ralentir, enrayer et inverser la perte de biodiversité à l'échelle mondiale (adapté de IPBES, 2019) _____ 14

1. Introduction et mise en contexte

Le présent document est un résumé du [Rapport sur la contribution du Québec au Plan stratégique de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique 2011-2020 et ses Objectifs d'Aichi](#).

Mesures mondiales de conservation de la biodiversité

La [Convention des Nations Unies sur la diversité biologique \(CDB\)](#) (ONU, 1992), ratifiée par 196 pays dont le Canada, a trois objectifs principaux : 1) la conservation de la diversité biologique; 2) l'utilisation durable de ses composantes; 3) le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Les « Parties » (pays adhérant à la CDB) sont tenues d'en appliquer les dispositions. En 2010, lors de sa 10^e réunion tenue à Nagoya, au Japon, la Conférence des Parties à la CDB a adopté le [Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi](#) (SCDB, 2011). Ce document est un cadre d'action pour tous les pays et parties prenantes engagés à préserver la biodiversité et à accroître ses avantages pour les peuples. Ce Plan et les 20 « Objectifs d'Aichi » qu'il contient sont arrivés à leur terme, et le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, en cours de négociation, devrait être soumis pour adoption lors de la 15^e réunion de la Conférence des Parties prévue à Kunming, en Chine, en 2021.

Engagement du Québec envers la biodiversité

Dès 1992, le gouvernement du Québec se déclare lié par décret à la CDB, adhère aux objectifs et aux principes qu'elle véhicule, et décide ainsi de la mettre en œuvre selon ses compétences, ses échéanciers et ses ressources. Par ailleurs, le Secrétariat de la CDB s'est installé à Montréal et les gouvernements canadien et québécois lui assurent un soutien financier.

En 2011, le rapport [Mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique \(1992-2010\)](#) (Gouvernement du Québec, 2011) présentait les principales réalisations québécoises en matière de biodiversité sur cette même période. En 2013, le gouvernement du Québec adoptait les [Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique](#) (Gouvernement du Québec, 2013), qui ont pour toile de fond le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et ses Objectifs d'Aichi. Chacun des ministères et organismes gouvernementaux (M/O) concernés par ces orientations est responsable, selon ses champs de compétence, des activités qu'il mène pour conserver la diversité biologique. Certains enjeux exigent davantage de collaboration et de concertation, et le gouvernement crée un Comité directeur sur la diversité biologique (formé de neuf ministères¹) qui veille à la prise en compte et à l'intégration des orientations gouvernementales dans les activités des M/O concernés.

2. Situation de la biodiversité dans le monde

Alors que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) évalue et partage des connaissances en lien avec les changements climatiques, c'est la [Plateforme Intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques \(IPBES\)](#), organe intergouvernemental indépendant, qui évalue et partage les connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques sur la biodiversité et les services écosystémiques, et qui prépare ses recommandations afin que ces questions puissent être intégrées dans les politiques nationales à travers le monde.

Tendances mondiales à la baisse

L'IPBES, dans son [Résumé à l'intention des décideurs du rapport sur l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques](#) (IPBES, 2019), indique que la biodiversité mondiale s'appauvrit plus rapidement que jamais dans l'histoire de l'humanité. La population mondiale a plus que doublé depuis 1970 et 75 % de la surface terrestre est maintenant altérée de manière significative par

¹ Ces neuf ministères sont : MELCC, MFFP, MAPAQ, MERN, MAMH, MRIF, MEI, MÉQ et Conseil exécutif – SAA (voir la liste des acronymes à l'Annexe 1).

l'activité humaine. Par ailleurs, 60 % des populations de vertébrés ont disparu depuis 1970, et un million d'espèces sont menacées d'extinction ou le deviendront au cours des prochaines décennies, à moins que des mesures ne soient prises pour réduire l'intensité des facteurs à l'origine de la perte de biodiversité (IPBES, 2019).

Facteurs directs et indirects de l'appauvrissement de la biodiversité

Dans son rapport, l'IPBES (2019) identifie les cinq facteurs directs ayant eu les incidences les plus lourdes sur la biodiversité à l'échelle mondiale, soit, par ordre décroissant : la modification de l'utilisation des terres et des mers, l'exploitation directe des organismes, les changements climatiques, la pollution et les espèces exotiques envahissantes (EEE). Ces cinq facteurs directs de l'appauvrissement de la biodiversité découlent d'un ensemble de facteurs indirects tels que : la dynamique et les tendances démographiques, les modes de production et de consommation, ainsi que la gouvernance depuis le niveau local jusqu'au niveau mondial (y compris avec des instruments économiques dommageables pour la nature) (IPBES, 2019).

3. Situation de la biodiversité au Québec

Flore indigène (sources : MELCC, 2020a; MELCC, 2020b; Tardif et collab., 2005)

- ~ 4 000 espèces de plantes vasculaires (algues, hépatiques et mousses), et 2 300 espèces de plantes vasculaires (arbres, arbustes et herbacées).
- 1/3 de la flore vasculaire est associée aux milieux aquatiques et humides : en 2014, ~ 20 % de ces espèces étaient en situation précaire au Québec.
- Début des années 2000 : 375 plantes vasculaires en situation précaire (surtout dans le Sud du Québec).
- En 2020 : 324 plantes vasculaires en situation précaire : diminution de 13,6 % surtout attribuable à une amélioration de la quantité et de la qualité des données disponibles.

Faune indigène (sources : MFFP, 2020a; MELCC, 2020c; et autres)

- Diversité faunique nettement supérieure à la diversité végétale, en raison de l'abondance d'espèces d'invertébrés (~ 30 000, dont plus de 80 % sont des insectes).
- ~ 800 espèces de vertébrés indigènes au Québec : 20 sont désignées menacées, 18 sont vulnérables, et 115 sont susceptibles d'être ainsi désignées.
- Mammifères : tendance stable, mais quelques espèces en déclin (p. ex. caribou des bois, population de la Gaspésie, béluga, population du Saint-Laurent).
- Oiseaux : tendance stable, sauf pour les oiseaux champêtres et insectivores aériens (déclin).
- Reptiles et amphibiens : tendance au déclin.
- Poissons : tendance stable, mais situation critique pour certaines espèces ou populations (p. ex. : chevalier cuivré, perchaude du lac Saint-Pierre).
- Invertébrés d'eau douce dans le fleuve Saint-Laurent : tendance au déclin.
- Invertébrés dans les rivières : tendance stable, mais situation préoccupante pour plusieurs espèces.

Espèces exotiques envahissantes (EEE) (sources : MELCC, 2020c; et sources internes MELCC et MFFP)

- 40 EEE floristiques considérées nuisibles ou potentiellement nuisibles à la biodiversité ou au fonctionnement d'écosystèmes naturels au Québec.
- 45 EEE fauniques préoccupantes ou potentiellement préoccupantes présentes au Québec ou à surveiller.

Milieux forestiers (sources : MFFP, 2020b; MFFP, 2018)

- La forêt occupe plus de la moitié du Québec.
- En 2018 : 91 % de la superficie forestière productive en terres publiques et 79 % de celle en terres privées bénéficiaient d'une certification forestière.
- Augmentation de 6 % des superficies forestières productives de tenure privée au Québec entre 1970 et 2019 (surtout entre les années 1970 et les années 1990).

-
- Rajeunissement de la forêt publique, surtout en forêt boréale, en raison de la récolte forestière combinée aux perturbations naturelles (p. ex. feux et épidémies d'insectes).
 - Hausse importante des superficies mûres et surannées en forêt privée.

Milieus humides (sources : Pellerin et Poulin, 2013; Rochefort et collab., 2011; Environnement Canada, 1986)

- Les milieux humides couvrent plus de 10 % du Québec.
- Les tourbières représentent 80 % des milieux humides du Québec et ~ 6 000 km² d'entre elles auraient été perturbés au Québec dans les cinquante dernières années.
- Entre 1966 et 1981, 7 % des milieux humides de la région de Montréal et 12 % de ceux de la région de Québec ont été convertis en milieux urbains et agricoles.
- Entre 1990 et 2011, plus de 560 km² de milieux humides des Basses terres du Saint-Laurent auraient subi des perturbations.

Estuaire, golfe et fleuve Saint-Laurent (source : Groupe de suivi de l'état du Saint-Laurent, 2020; et autres)

- Acidification des eaux profondes de l'estuaire maritime du Saint-Laurent, et ce, nettement plus vite que les eaux de surface et qu'à l'échelle mondiale.
- Qualité de l'eau du fleuve : intermédiaire à bonne.
- Pesticides dans le fleuve : situation intermédiaire à mauvaise dans le lac Saint-Pierre.
- Microplastiques dans les sédiments du fleuve : concentration inquiétante.

Rivières et lacs (source : Groupe de suivi de l'état du Saint-Laurent, 2020; et autres)

- Qualité de l'eau des tributaires du fleuve : intermédiaire à bonne.
- Qualité des cours d'eau en milieu agricole : mauvaise.
- Pesticides dans les cours d'eau : un cocktail à surveiller.
- Lacs du Québec : moins acides mais eutrophisation à surveiller.

Milieus agricoles (sources : Lamoureux et Dion, 2019; MELCC, 2020d).

- Perte de certains habitats propices à la faune champêtre liée à la maximisation des surfaces cultivables (perte de boisés de ferme et d'habitats marginaux, redressement de cours d'eau, etc.).
- En 2018 : diminution des indicateurs de risque liés aux pesticides autant pour le volet santé (-28 % entre 2006 et 2018) que pour celui de l'environnement (-15 % entre 2006 et 2018), et baisse importante de l'utilisation des semences traitées aux néonicotinoïdes.

Milieus urbains (source : Uhde et collab., 2019)

- Entre 1997-2004 : hausse de 9 % des surfaces artificielles dans les Basses-terres du Saint-Laurent, au détriment des milieux naturels (milieux forestiers et humides : 75 %, et milieux agricoles : 25 %).

Changements climatiques (sources : MELCC, 2020b; Groupe de travail Suivi de l'état du Saint-Laurent, 2014)

- Réchauffement des eaux de surface estivales dans le golfe du Saint-Laurent s'accélère depuis les 20 dernières années.
- Depuis 1990 : déclin de l'étendue et du volume de glace de mer maximal et de la durée de la saison de glace dans le golfe du Saint-Laurent.
- En 2006 : érosion de plus de 60 % des côtes de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent (Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine et Côte-Nord particulièrement touchées).

Qualité de l'air (source : Foucreault, 2019)

- Qualité de l'air généralement bonne, bien que certaines localités subissent les émissions de secteurs comme le transport ou l'industrie.

4. Bilan des actions mondiales 2011-2020 en matière de biodiversité

Les différentes éditions des Perspectives mondiales de la diversité biologique fournissent un résumé de l'état de la diversité biologique ainsi qu'une analyse des étapes entreprises par la communauté mondiale pour que la biodiversité soit conservée et utilisée de façon durable, et que les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques soient partagés équitablement.

La [cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique](#), publiée en septembre 2020 (SCDB, 2020b), indique qu'à l'approche de la fin de la décennie, « **l'évaluation globale au niveau mondial de chaque Objectif d'Aichi pour la biodiversité montre qu'aucun des 20 objectifs n'a été pleinement atteint** » **bien que certains d'entre eux soient en partie réalisés**. Il y était ajouté que « le monde n'est pas en voie de réaliser la plupart des objectifs actuellement convenus au niveau mondial pour la biodiversité, pour la dégradation des terres, pour les changements climatiques ou pour les autres Objectifs de développement durable ».

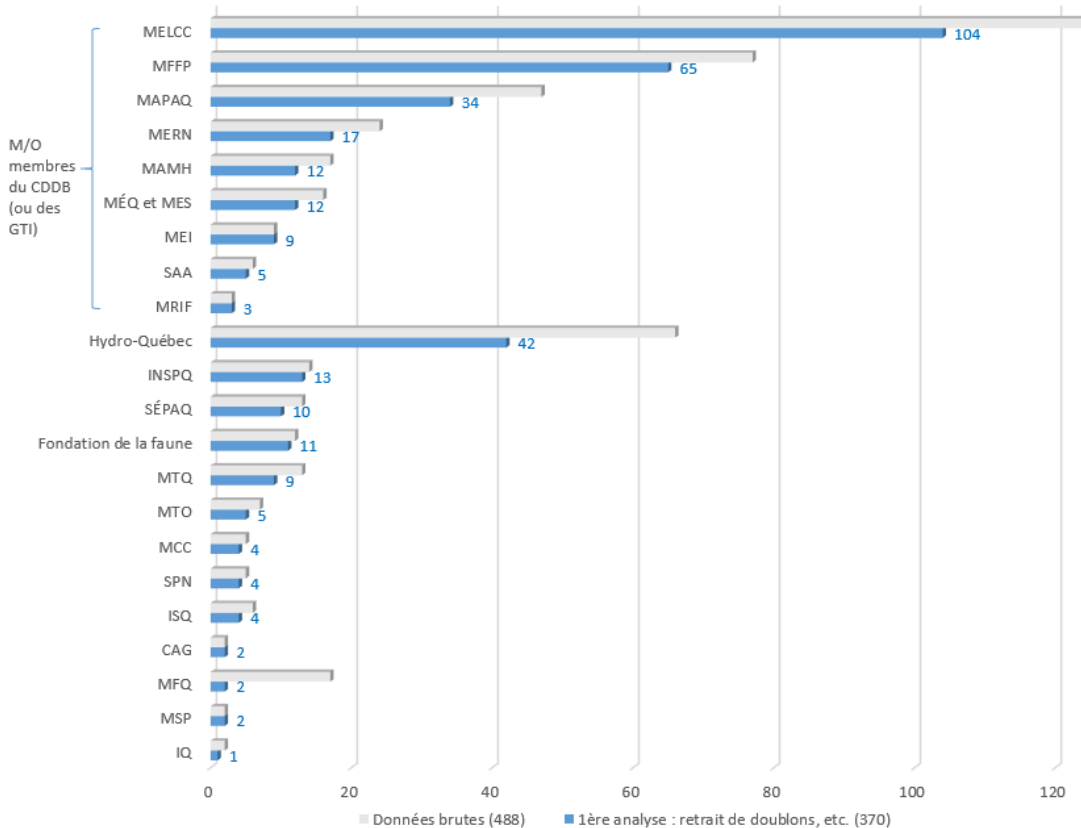
Cette 5^e édition des Perspectives mondiales confirme cependant que, « lorsqu'elles sont bien mises en œuvre, les mesures de conservation et de politique plus globale sont efficaces. Il importe au plus haut point de consolider les progrès réalisés en dégagant les enseignements des exemples de succès, afin de s'attaquer aux facteurs directs et indirects de la perte de biodiversité et de concrétiser les avantages de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour les populations » (SCDB, 2020b).

5. Bilan des actions 2011-2020 du gouvernement du québec en matière de biodiversité

Au cours de la période 2011-2020, 24 M/O ont rapporté avoir mis en œuvre 468 mesures en lien avec la biodiversité, et la première analyse a révélé que **370 de ces mesures** répondaient au Plan stratégique pour la diversité biologique et ses 20 Objectifs d'Aichi (voir Figure 1). Certains M/O rapportent cependant des mesures qui impliquent l'étroite collaboration de plusieurs autres M/O. Un tableau récapitulatif des 370 mesures des M/O répondant aux Objectifs d'Aichi, disponible dans le rapport complet, indique les collaborations interministérielles pour chaque mesure, ainsi que les autres partenaires concernés.

Figure 1. Nombre de mesures des ministères et organismes gouvernementaux répondant aux Objectifs d'Aichi 2011-2020

À noter : RECYC-QUÉBEC a répondu conjointement avec le MELCC



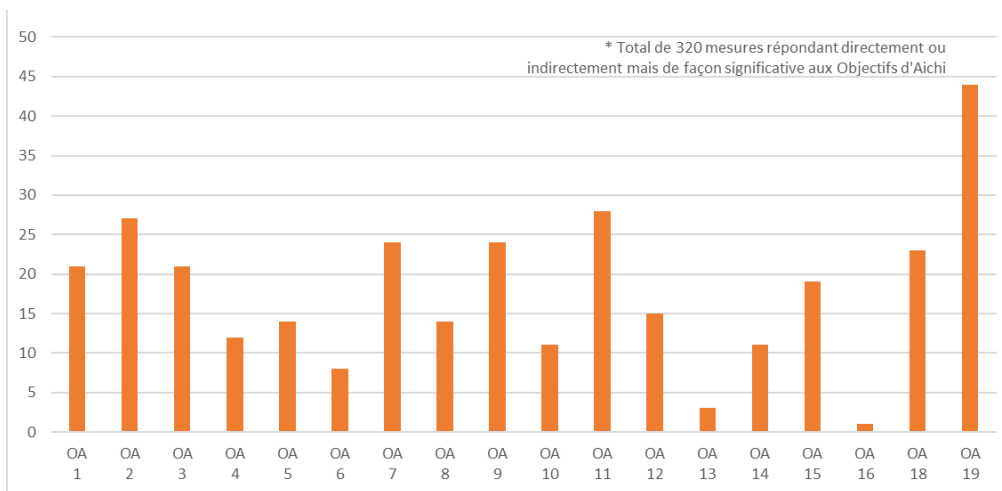
Les mesures gouvernementales mises en œuvre en réponse aux Objectifs d'Aichi comprennent des actions directes (18 %), des programmes de financement (18 %), des outils stratégiques (17 %), des publications (15 %), des travaux d'acquisition et de partage de connaissances (14 %), des lois, règlements ou autres outils réglementaires (9 %), et d'autres mesures (10 %) (p. ex. groupes de travail, processus de négociation, ententes) (voir Figure 2).

Figure 2. Type de mesures des ministères et organismes gouvernementaux répondant aux Objectifs d'Aichi 2011-2020*



À la suite d'une d'analyse plus fine des résultats, il a été conclu que **320 mesures** répondaient directement aux Objectifs d'Aichi (OA) ou y répondaient indirectement tout en permettant de faire des gains significatifs pour la biodiversité (voir Figure 3 avec la répartition de ces 320 mesures en fonction du principal OA auquel elles répondent, sachant que la majorité des mesures favorables à la diversité biologique mises en œuvre entre 2011 et 2020 par les différents M/O concernés répondent à plusieurs OA simultanément).

Figure 3. Nombre de mesures des ministères et organismes gouvernementaux par Objectif d'Aichi (OA)*



Méthode d'analyse

La très grande majorité des éléments de cible (ou indicateurs) associés aux Objectifs d'Aichi ne sont pas chiffrés ou mesurables, et cela rend difficile, voire impossible, l'évaluation précise du niveau d'atteinte de chaque objectif par le gouvernement du Québec. Les Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (Gouvernement du Québec, 2013) n'étaient pas associées à des cibles chiffrées non plus. L'évaluation au niveau du Québec s'est donc faite, à l'instar de l'évaluation à l'échelle planétaire réalisée dans la 5^e édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* (SCDB, 2020b), sur la base de l'appréciation des progrès réalisés vers l'atteinte de chaque OA, plutôt que sur un pourcentage de réalisation de chaque OA. L'exercice de reddition de comptes a nécessité la réflexion, l'implication et l'étroite collaboration des ministères siégeant au Comité directeur sur la diversité biologique (CDDB) et aux Groupes de travail interministériels associés, afin de parvenir à l'évaluation présentée ci-dessous.

5.1 Réalisations du gouvernement du Québec contribuant à chaque Objectif d'Aichi




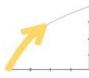








Le rapport complet présente les principales réalisations du gouvernement du Québec recensées dans le cadre de cet exercice entre 2011 et 2020 pour chaque OA, avec : les points forts de l'action gouvernementale en lien avec l'OA en question; un bilan des progrès du Québec; et une comparaison de ceux-ci avec les progrès mondiaux pour chaque OA.

5.2 Faits saillants des réalisations québécoises 2011-2020 en biodiversité

Les progrès du Québec vers l'atteinte des Objectifs d'Aichi sont comparables à ceux du reste du monde, alors que ces derniers sont généralement jugés insuffisants (voir section 4 ci-haut). Globalement, les progrès du Québec entre 2011 et 2020 ont été bons vers l'atteinte de deux OA, modérés vers l'atteinte de quatorze OA, insuffisants pour deux autres, et ne sont pas applicables à deux de ces objectifs (voir Tableau 1 avec la correspondance de ces résultats avec les Orientations gouvernementales en diversité biologique).

Tableau 1. Bilan du Québec par Objectif d'Aichi (abrégé), progrès global vers ces objectifs et correspondance avec les Orientations gouvernementales en matière de biodiversité (OGDB)

Buts	Objectif d'Aichi (OA)	Éléments de chaque OA (abrégé)	Bilan du Québec par OA (abrégé)	Progrès global du Québec vers l'OA	Correspondance avec les OGDB
A. Gérer les causes sous-jacentes du déclin de la biodiversité		Prise de conscience de la biodiversité et des mesures de conservation.	Efforts marqués en sensibilisation et éducation relatives à la biodiversité et aux moyens de la conserver. Il reste du travail pour atteindre une pleine conscientisation de l'ensemble de la société.		OGDB 7
		Intégration de la biodiversité dans la réduction de la pauvreté, la planification et la reddition de comptes.	Intégration de la biodiversité dans plusieurs stratégies, plans d'action et autres outils de planification, mais approche non systématique. Aucune stratégie gouvernementale en biodiversité (Orientations gouvernementales uniquement). Processus de reddition de comptes complexe.		Se rapporte à toutes les OGDB
		Élimination et réforme des subventions nuisibles à la biodiversité; élaboration et application d'incitatifs positifs.	Peu d'information sur les subventions potentiellement nuisibles à la biodiversité au Québec. Nombreux programmes, mesures fiscales et autres incitatifs ayant des impacts positifs sur la biodiversité. Il reste du travail à faire pour réduire au minimum ou éviter les impacts négatifs sur la biodiversité (gouvernement, secteur privé et ensemble de la société).		OGDB 3 et 4
		Production et consommation durables; utilisation de la biodiversité dans des limites écologiques sûres.	Adoption et mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Nombreux outils en matière de production durable. Efforts de consommation durable plus récents. Il reste du travail à faire pour atteindre la durabilité à tous les niveaux et dans tous les secteurs.		OGDB 4 et 5
B. Réduire les pressions directes sur la biodiversité		Réduction de moitié de la perte d'habitats; réduction de la dégradation et de la fragmentation des habitats.	Acquisition de connaissances et premières étapes de mise en place de corridors écologiques/trames vertes et bleues/etc. Mise en œuvre concrète et à grande échelle nécessaire. Défis dans le Sud du Québec (concentration de population et d'activités humaines).		OGDB 1, 2 et 5
		Exploitation durable des stocks de poissons; plans de récupération pour les espèces épuisées; pêcheries dénuées d'impacts négatifs sur les espèces et les écosystèmes.	Mesures éprouvées mises en place pour une gestion durable des espèces halieutiques. Améliorations et efforts continus nécessaires pour éviter tout impact négatif sur les espèces et les écosystèmes aquatiques.		OGDB 2, 3, 4 et 5
		Agriculture, aquaculture et exploitation forestière durables.	Approche remarquable d'exploitation durable des forêts; mise en œuvre sur le terrain à poursuivre. Aquaculture bien encadrée; suivis en continu à poursuivre. Plusieurs programmes encouragent les pratiques agricoles durables; il reste du travail à faire pour une mise en œuvre à grande échelle et des pratiques d'exploitation agricole non préjudiciables à la biodiversité. Le Plan d'agriculture durable 2020-2030 vient encourager les approches concertées pour protéger la santé et l'environnement en plus de renforcer l'implantation de pratiques d'affaires responsables.		OGDB 4 et 5
		Réduction de la pollution et des éléments nutritifs à des niveaux non préjudiciables.	Mesures réglementaires et programmes en place pour réduire la pollution. Avancées dans la réduction des pesticides mais encore largement utilisés. Pollution plastique et pollution diffuse (excès d'éléments nutritifs) encore problématiques.		OGDB 1, 2 et 4
		Hiérarchisation des espèces exotiques envahissantes (EEE) et de leurs voies d'introduction; contrôle ou éradication des EEE; gestion des voies d'introduction.	Avancées en concertation, priorisation des EEE, mise en place de réseaux de suivi et de détection, recherche et sensibilisation sur les EEE, et mesures de lutte contre plusieurs EEE prioritaires. Enjeux associés aux EEE sont croissants; beaucoup de travail à faire.		OGDB 1 et 4
		Réduction à un minimum des pressions sur les récifs coralliens et autres écosystèmes vulnérables aux changements climatiques.	Mesures en place et en développement pour réduire les pressions humaines sur les milieux côtiers et autres écosystèmes vulnérables aux changements climatiques.		OGDB 1
		Conservation de 10 % des zones marines et de 17% des zones terrestres; conservation des zones d'importance; représentativité, connectivité et intégration des aires protégées; gestion équitable et efficace des aires protégées.	Progression majeure vers la cible et atteinte des sous-éléments concernant les superficies d'aires protégées. Approches porteuses initiées en gestion des aires protégées en collaboration avec les communautés autochtones et autres partenaires. Il reste du travail pour la représentativité et la connectivité des aires protégées (surtout dans le Sud du Québec).		OGDB 1
C. Améliorer l'état de la biodiversité		Prévention des extinctions d'espèces; amélioration de l'état de conservation des espèces menacées.	Variété de mesures en place pour prévenir l'extinction de plusieurs espèces menacées ou vulnérables, mais aussi en vue de leur rétablissement. L'état de conservation de ces espèces demeure inquiétant (peu d'amélioration).		OGDB 1
		Préservation de la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage, des parents sauvages et des espèces utiles; réduction à un minimum de l'érosion génétique	Peu de mesures concrètes sauf pour quelques espèces utiles (ex. espèces arborescentes). Initiatives de maintien ou de restauration de la connectivité écologique peuvent contribuer au maintien de la diversité génétique (dispersion et mouvement d'espèces). Il reste beaucoup de travail à faire pour atteindre l'OA 13.		OGDB 1 et 5

Buts	Objectif d'Aichi (OA)	Éléments de chaque OA (abrégé)	Bilan du Québec par OA (abrégé)	Progrès global du Québec vers l'OA	Correspondance avec les OGDB
D. Renforcer les avantages pour tous		Restauration et sauvegarde des écosystèmes qui fournissent des services essentiels; prise en compte des besoins des femmes, des peuples autochtones et d'autres groupes.	Nombreuses mesures pour le maintien d'écosystèmes fournissant des services essentiels, y compris en lien avec l'eau (p.ex. milieux humides et hydriques). Mesures de restauration plus récentes. Prise en compte des besoins de toute la société civile pour les décisions en biodiversité (communautés autochtones et personnes de tout genre et de tout âge).		OGDB 1, 2 et 7
		Amélioration de la résilience des écosystèmes aux changements climatiques; restauration de 15 % des écosystèmes dégradés	Variété de mesures à différentes échelles pour conserver les écosystèmes prioritaires, restaurer ceux dégradés ou détruits, et améliorer leur résilience aux impacts des changements climatiques. Cible de restauration de 15% des écosystèmes non atteinte (mais mal définie à l'international).		OGDB 2 et 5
		Protocole de Nagoya en vigueur et opérationnel	Relève du gouvernement du Canada qui n'a pas ratifié le Protocole de Nagoya.	N/A	N/A
E. Renforcer la mise en œuvre		Élaboration/mise à jour de stratégies/plans d'action nationaux pour la biodiversité; adoption en tant qu'instruments de politique générale; mise en œuvre.	Concerne les parties signataires de la CDB et leurs plan nationaux. Lié à la CDB en 1992, le Québec a adopté des Orientations gouvernementales pour la diversité biologique (OGDB) en 2013, mais pas de stratégie gouvernementale ni de plan d'action associé.		Se rapporte à toutes les OGDB
		Respect et intégration des savoirs autochtones et utilisations coutumières en lien avec la biodiversité; participation effective des peuples autochtones.	Ententes, mesures réglementaires, guides et pratiques assurent la consultation et la participation des communautés autochtones dans les projets et décisions en lien avec la biodiversité les concernant. Des progrès restent à faire pour le respect et l'intégration des connaissances traditionnelles et utilisations coutumières en lien avec la biodiversité.		OGDB 5 et 7
		Amélioration, partage et application des connaissances scientifiques concernant la biodiversité	Le Québec est un chef de file dans le domaine de l'acquisition et du partage de connaissances scientifiques sur la biodiversité. Efforts à poursuivre pour combler les carences restantes et assurer des suivis à long terme.		OGDB 7
		Augmentation des ressources financières mobilisées pour la mise en œuvre du Plan stratégique	Relève des Parties signataires de la CDB qui doivent assurer une mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre par tous les pays, y compris ceux en développement qui présentent souvent la plus riche biodiversité.	N/A	N/A

Le Québec a connu des progrès significatifs dans de nombreux domaines et se démarque à plusieurs égards, notamment grâce aux mesures et avancées suivantes :

- **Conservation de la biodiversité** (OA 1, 5, 11, 12, 14, 18 et 19) : Les superficies d'aires protégées au Québec ont connu une progression majeure depuis 2011 avec l'annonce en décembre 2020 de l'atteinte de 17 % d'aires protégées en milieux terrestres, et de 10 % en milieux marins. Ces gains résultent d'étroites collaborations entre les M/O concernés et de l'implication active de partenaires clés. Les communautés autochtones ont été impliquées dans les processus de création d'aires protégées les concernant, ainsi que dans des partenariats de gestion. Par ailleurs, la qualité des milieux naturels protégés au Québec est particulièrement notable, et la très grande majorité des aires protégées du Québec correspondent aux catégories I à IV de l'IUCN, ce qui assure une protection robuste des richesses naturelles de notre territoire (compte tenu que de nombreux pays ont plutôt eu recours aux catégories V et VI pour atteindre les pourcentages d'aires protégées ciblés dans l'OA 11). Le gouvernement du Québec a également appuyé la réalisation de nombreux projets de conservation, d'aménagement ou de mise en valeur de milieux naturels de tenure privée, basée sur de fructueuses collaborations, tout en contribuant à sensibiliser la population aux enjeux touchant la biodiversité. Au Québec comme ailleurs dans le monde, il reste néanmoins des défis à relever en ce qui concerne la représentativité, la connectivité et la gestion des aires protégées.
- **Acquisition et partage de connaissances** (OA 1, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15 et 19) : Le Québec est un chef de file en ce qui concerne l'acquisition de connaissances et le partage d'informations de grande qualité au sujet des valeurs, du fonctionnement, de l'état et des tendances de la biodiversité, et ce, en misant sur de nombreux partenariats, y compris avec des universités et autres instituts de recherche. C'est une base solide à partir de laquelle les suivis, recherches et innovations de la prochaine décennie pourront continuer à se développer.
- **Aménagement forestier durable** (OA 2, 5, 7, 8, 12, 14, 15, 18 et 19) : Fruits d'une vaste consultation publique, l'adoption de la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) et son règlement

associé (RADF) ont permis au Québec de se démarquer par son approche de gestion forestière durable, structurée et transparente, qui implique les communautés autochtones concernées et vise à assurer le maintien ou la reconstitution du couvert forestier, la protection des milieux forestiers, aquatiques et humides ainsi que la protection des sols, et la conciliation des diverses activités se déroulant dans les forêts du domaine de l'État. La mise en œuvre de ces outils législatifs et réglementaires continuera à se déployer au cours des prochaines années pour permettre l'amélioration continue des pratiques à grande échelle.

- **Participation des communautés autochtones** (OA 1, 3, 5, 11, 15, 18 et 19) : Le Québec s'est doté de mécanismes permettant la consultation et la participation des communautés autochtones à travers les différents secteurs d'activités qui touchent à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. Les communautés autochtones sont consultées en amont de projets susceptibles d'affecter les territoires qu'elles occupent et leur participation est importante depuis les étapes de planification jusqu'à la réalisation et à la gestion de différents projets. Des améliorations sont néanmoins souhaitables pour une meilleure prise en compte de leurs connaissances et de leurs utilisations coutumières de la biodiversité.
- **Développement durable** (OA 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 12, 14, 18 et 19) : Avec la Stratégie gouvernementale sur le développement durable 2015-2020, plus de 100 M/O ont l'obligation d'intégrer le développement durable et ses composantes au cœur de leur mission, y compris la gestion responsable des ressources naturelles et l'amélioration des pratiques, afin de conserver et de mettre en valeur la biodiversité et les services essentiels rendus par les écosystèmes. Les M/O doivent aussi dresser des bilans réguliers de leurs résultats dans l'ensemble des aspects du développement durable, y compris ceux qui touchent à la biodiversité, et diffuser leur reddition de comptes dans des rapports annuels de gestion (RAG).
- **Aménagement du territoire** (OA 1, 2, 5, 7, 14 et 19) : Avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) et les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT), le Québec dispose d'un cadre pour assurer la cohérence des outils de planification et d'aménagement du territoire, y compris en ce qui concerne la conservation de la biodiversité, la réduction de la consommation d'espace à des fins d'urbanisation, et la protection de l'environnement. Par ailleurs, le soutien à la reconnaissance de solutions basées sur la nature dans l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale, le soutien aux initiatives d'identification, de conservation et de restauration de trames vertes et bleues dans et autour des milieux urbains, ainsi que toute la gamme d'informations pratiques largement diffusées, ont permis d'outiller les municipalités locales et régionales vers une planification intégrée de l'aménagement du territoire, de sensibiliser les citoyens et de mettre en œuvre des actions concrètes en faveur du développement durable, de l'adaptation aux changements climatiques et de la biodiversité.
- **Milieux humides et hydriques** (OA 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 14, 15, 18 et 19) : L'adoption de la Stratégie québécoise de l'eau a permis de mobiliser les M/O concernés autour des enjeux de gestion intégrée et d'utilisation de l'eau, du contrôle d'EEE, et de protection et de restauration des milieux humides et hydriques (MHH), et requiert la publication d'un bilan quinquennal des réalisations. L'avènement de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* (LCMHH) et sa réglementation associée (RCMHH) ont mis de l'avant la séquence d'atténuation « éviter-minimiser-compenser », qui a pour objet d'inciter les initiateurs de projets à éviter les pertes de MHH, alors que l'obligation pour les MRC d'élaborer des Plans régionaux de MHH et le déploiement du Programme de restauration et de création des MHH viennent soutenir l'objectif d'aucune perte nette de MHH visé dans la réglementation. Par ailleurs, des actions particulières ont été entreprises dans les MHH présentant des enjeux associés aux activités agricoles (p. ex. la mise en œuvre collaborative de la Stratégie d'intervention pour la conservation du lac Saint-Pierre). Il reste néanmoins du travail à faire pour réduire l'empreinte des pratiques d'exploitation agricole sur les MHH, et la mise en œuvre du Plan d'agriculture durable 2020-2030 adopté récemment contribuera assurément à renforcer le virage en ce sens.
- **Implication stratégique à l'international** (OA 2, 5, 9 et 14) : L'implication du Québec en tant que co-coordonnateur du Comité consultatif des gouvernements infranationaux pour la biodiversité (et au sein d'autres réseaux d'États fédérés) lui a permis de faire rayonner ses réalisations à l'international, tout en jouant un rôle stratégique pour faire reconnaître l'importance des États fédérés au sein de la CDB, notamment dans l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

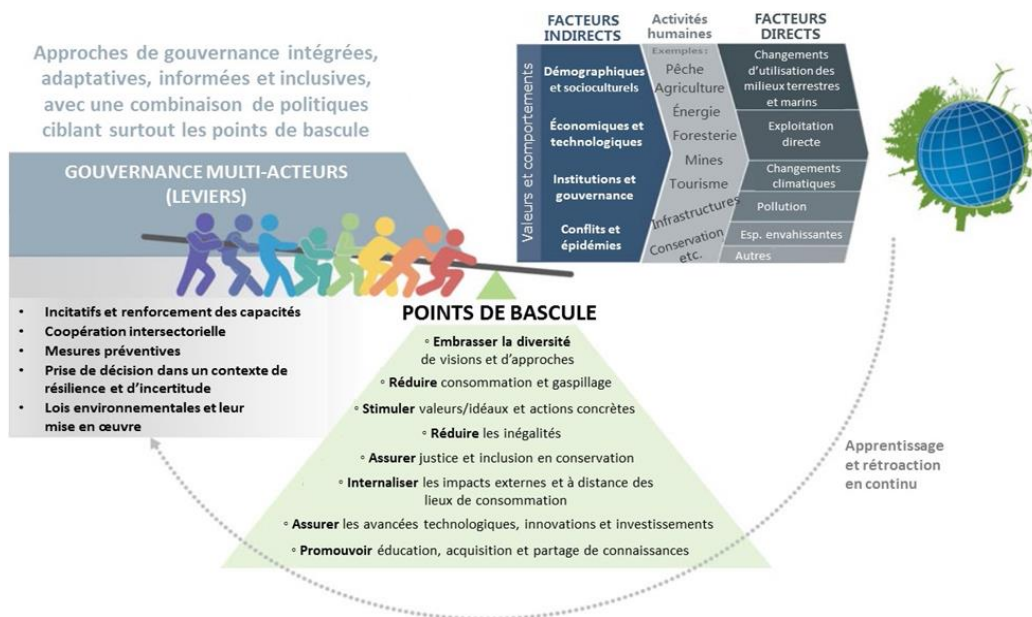
Le bilan des progrès accomplis confirme néanmoins que, au Québec comme ailleurs dans le monde, aucun des 20 Objectifs d'Aichi n'a été pleinement atteint. Si l'on regarde vers l'après-2020, face à des défis importants en matière de biodiversité, des possibilités émergent pour une transition de notre société vers des approches informées, intégrées, inclusives, durables et adaptatives de conservation, de gestion et d'utilisation durable de la biodiversité de notre territoire. Des scénarios de transition et des pistes de réflexion sont considérés dans la section suivante.

6. Scénarios de transition vers l'après 2020

6.1 Scénarios identifiés à l'échelle internationale

L'IPBES (2019) indique qu'il est encore possible de conserver, de restaurer et d'utiliser la nature de manière durable et, en même temps, d'atteindre d'autres objectifs sociétaux à l'échelle mondiale, en déployant de toute urgence des efforts concertés qui entraînent des changements en profondeur. Elle propose des scénarios en ce sens vers des changements en profondeur dans le fonctionnement de nos sociétés, avec un engagement fort vers la réalisation d'objectifs complémentaires en biodiversité, en développement durable et en changements climatiques. Ainsi, l'IPBES propose cinq grands types d'interventions en gouvernance (ou leviers) afin de renverser les facteurs sous-jacents à la dégradation de la nature, et recommande que ces cinq types d'intervention fassent levier sur huit points d'appui pour amorcer un changement en profondeur. Le graphique à la Figure 4, ci-dessous, illustre ces leviers et ces points d'appui (ou points de bascule).

Figure 4. Interventions encouragées sur de multiples facteurs directs et indirects pour ralentir, enrayer et inverser la perte de biodiversité à l'échelle mondiale (adapté de IPBES, 2019)



6.2 Cadre mondial sur la biodiversité pour l'après-2020

L'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CMB-2020), dont l'adoption a été reportée en 2022 à Kunming en Chine, offre une occasion d'intensifier les efforts envers la biodiversité. Par ailleurs, alors que le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et ses Objectifs d'Aichi étaient davantage axés sur les Parties à la CDB – c'est-à-dire les pays signataires – le CMB-2020 en négociation se veut plus inclusif et participatif, et vise à engager de façon active toutes les parties prenantes en biodiversité, y compris les États fédérés. Les gouvernements infranationaux tels que le Québec s'activent donc afin d'y occuper une place importante, et ils se sont concertés à l'été 2020 dans le cadre du Processus d'Édimbourg pour les gouvernements infranationaux et locaux sur le CMB-2020. Cette concertation a

abouti à la [Déclaration d'Édimbourg](#) qui exhorte à une plus grande implication des gouvernements infranationaux, des villes et les autorités locales dans l'élaboration et la mise en œuvre des cibles du CMB-2020, ainsi que le suivi et la reddition de comptes associés (Edinburg Process, 2020).

Les cibles internationales axées sur l'action à l'horizon 2030, les indicateurs associés à la surveillance des progrès réalisés et le rôle attendu des gouvernements infranationaux dans la mise en œuvre du CMB-2020 influenceront assurément les futurs engagements du Québec en faveur de la biodiversité.

6.3 Pistes de réflexion pour le Québec

Certaines pistes de réflexion quant à l'approche québécoise à considérer pour l'après-2020 relativement à la conservation de la biodiversité, présentées ci-dessous, reflètent plusieurs scénarios de transition identifiés à l'échelle internationale.

- **Sensibilisation** : Rendre les messages relatifs à la biodiversité plus visibles et plus accessibles (y compris en les simplifiant, en les vulgarisant, et en ciblant certains aspects pour des publics particuliers), afin que les citoyens et les entreprises les comprennent bien, réalisent l'urgence d'agir et contribuent à poser des gestes concrets. Insister sur les messages mutuellement bénéfiques aux enjeux de biodiversité et de changements climatiques et au développement économique.
- **Renforcement des capacités** : Améliorer et développer les outils à la disposition des ministères, des municipalités locales et régionales, des communautés autochtones, des entreprises privées (y compris agricoles et forestières) ainsi que des groupes de conservation et autres organismes, afin que ceux-ci contribuent davantage aux objectifs de conservation de la biodiversité.
- **Cohérence de la planification** : Resserer les liens entre biodiversité, développement durable et lutte contre les changements climatiques dans les stratégies, plans d'action et autres outils de planification du gouvernement du Québec, et assurer une cohérence dans les mesures visant ces trois domaines. Insister sur la promotion d'une approche environnementale intégrée pour briser les silos et renforcer les liens entre biodiversité, changements climatiques et économie mais aussi santé et alimentation, notamment à la lumière des problématiques soulevées par la pandémie de COVID-19 appelant à une plus grande résilience de notre société et à une relance économique verte.
- **Aménagement du territoire et conservation des écosystèmes** : Renforcer l'intégration de la biodiversité et sa conservation dans la planification des activités et l'aménagement du territoire à l'échelle provinciale, régionale et locale, dans un effort d'harmonisation avec les activités économiques des régions. Poursuivre la consolidation du réseau d'aires protégées et les efforts de désignation d'aires protégées, ainsi que la mise en place d'autres outils plus flexibles permettant de concilier le maintien de certaines activités anthropiques avec la conservation des écosystèmes. Améliorer la représentativité et la connectivité écologique des aires protégées et autres zones conservées, notamment en soutenant les efforts de conservation et en améliorant la conciliation des usages dans le sud du Québec. Assurer la saine gestion des aires protégées et autres zones conservées, et impliquer davantage les communautés autochtones et les groupes locaux dans une gestion intégrée et inclusive de ces territoires.
- **Solutions fondées sur la nature** : Prioriser, particulièrement dans le sud du Québec, les solutions fondées sur la nature et les infrastructures naturelles qui permettent de contrer la perte, la dégradation et la fragmentation des habitats, tout en contribuant à la lutte contre les changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci.
- **Lutte contre la pollution** : Adopter des outils stratégiques et des incitatifs permettant de réduire concrètement et efficacement les excès de production et de consommation, ainsi que les rejets de plastique et d'autres matières résiduelles affectant les milieux naturels du Québec. Poursuivre et améliorer les efforts visant à réduire au minimum et à éviter l'émission de polluants, les risques que représentent les pesticides, et l'excès d'éléments nutritifs d'origine domestique, industrielle ou agricole nuisibles à la biodiversité, à la santé humaine et à l'environnement en général.
- **Agriculture et alimentation durables** : Favoriser une agriculture et des systèmes alimentaires durables, y compris grâce à des approches innovantes et à des avancées technologiques, afin

d'améliorer la productivité, la rentabilité et la compétitivité des entreprises agricoles tout en réduisant au minimum les impacts négatifs sur la biodiversité. Promouvoir une alimentation saine et durable en misant sur la diversité des aliments, l'approvisionnement local et une réduction du gaspillage alimentaire.

- **Participation des communautés autochtones** : Accentuer les efforts relatifs au respect, à l'intégration et à la prise en compte des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles autochtones en lien avec la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Poursuivre la consultation et étendre la participation des communautés autochtones dans les projets et activités en lien avec la conservation et l'utilisation durables de la biodiversité susceptibles de les affecter.
- **Connaissances scientifiques** : Poursuivre les investissements relatifs à l'acquisition et au partage de connaissances scientifiques sur la biodiversité de l'ensemble du territoire qui sous-tendent toutes les actions et mesures visant à la préserver. Assurer le financement à long terme des suivis et inventaires conçus pour révéler l'évolution et les tendances des écosystèmes, notamment afin d'évaluer les impacts des changements climatiques les affectant.

7. Conclusion

Le Québec a connu des progrès significatifs dans de nombreux domaines et se démarque à plusieurs égards, notamment en ce qui concerne :

- la progression majeure de la superficie d'aires protégées, la qualité des milieux naturels composant le réseau d'aires protégées du Québec, et la protection robuste assurée par les catégories d'aires protégées utilisées sur le territoire, qui sont le résultat de nombreuses collaborations;
- l'acquisition et le partage d'informations de grande qualité au sujet de la biodiversité;
- l'adoption d'une approche d'aménagement durable des forêts;
- la gestion durable des espèces fauniques terrestres et aquatiques qui font l'objet d'un prélèvement, appuyée par un cadre législatif et réglementaire rigoureux ainsi qu'une base scientifique solide;
- la consultation des communautés autochtones sur les différents projets et activités relatifs à la biodiversité qui les concernent;
- l'intégration du développement durable au cœur de la mission de plus de 100 M/O;
- la vaste mobilisation ministérielle autour des enjeux de gestion intégrée et d'utilisation de l'eau;
- l'avènement d'outils législatifs et réglementaires ayant mis de l'avant la séquence d'atténuation « éviter-minimiser-compenser » qui incitent les initiateurs de projets à éviter les pertes de milieux humides et hydriques;
- la progression de l'intégration des enjeux de conservation de la biodiversité dans la planification et l'aménagement du territoire;
- les nombreuses collaborations et les programmes de financement ayant permis des gains pour la biodiversité;
- et l'implication du Québec à l'internationale qui lui permet de jouer un rôle stratégique au sein des gouvernements infranationaux dans l'élaboration d'un nouveau Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

Le bilan présenté confirme que sur le territoire québécois, comme ailleurs dans le monde, les grandes aspirations enchâssées dans les 20 Objectifs d'Aichi n'ont pas été pleinement réalisées. Les scientifiques s'accordent néanmoins pour dire qu'il est encore temps d'agir si des changements en profondeur sont amorcés dès maintenant. Le Québec doit donc tirer pleinement profit des politiques et pratiques déjà en place et bâtir sur ses acquis en vue d'accentuer ses efforts dans la décennie à venir, afin d'agir concrètement, de façon intégrée, concertée et collaborative à toutes les échelles et dans tous les secteurs d'activité, en faveur de la conservation de la biodiversité de son territoire.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BOUCHARD, H. ET MILLET, P. 1993. *Le Saint-Laurent : milieux de vie diversifiés*. Direction de la connaissance de l'état de l'environnement, Centre Saint-Laurent, Environnement Canada, 97 p.
- BRASSARD, F., BOUCHARD, A. R., BOISJOLY, D., POISSON, F., BAZOGE, A., BOUCHARD, M.-A., LAVOIE, G., TARDIF, B., BERGERON, M., PERRON, J., BALEJ, R. ET BLAIS, D. 2010. *Portrait du réseau d'aires protégées au Québec, période 2002-2009*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. Disponible en ligne : www.environnement.gouv.qc.ca/publications/2010/env20100520.htm (consulté le 3 août 2020).
- EDINBURG PROCESS. 2020. *Déclaration d'Édimbourg des gouvernements infranationaux, des villes et des autorités locales sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020*. Déclaration adoptée dans le cadre du Processus d'Édimbourg pour les gouvernements infranationaux et locaux sur le CMB-2020, organisée par le gouvernement écossais et tenue en ligne de mai à juillet 2020. Disponible en ligne : www.gov.scot/binaries/content/documents/govscot/publications/regulation-directive-order/2020/08/edinburgh-declaration-on-post-2020-global-biodiversity-framework/documents/french/french/govscot%3Adocument/%2528FR%2529%2BEdinburgh%2BDeclaration%2Bplus%2Bsigning%2Binstructions%2B-%2B20200921.pdf?inline=true (consulté le 12 octobre 2020).
- ENVIRONNEMENT CANADA. 1986. *Évolution de l'utilisation des terres au Canada – Les milieux humides du Canada : une ressource à conserver*. Direction générale des terres, Feuille d'information, vol. 86, no 4, 8 p. Disponible en ligne : https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/plan_retablissement_fouille-roche-gris_2020-2030.pdf (consulté le 20 septembre 2020).
- FOUCREULT, M.-A. 2019. *Bilan de la qualité de l'air au Québec 2016*. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction générale du suivi de l'état de l'environnement, 25 p. + annexes. Disponible en ligne : www.environnement.gouv.qc.ca/air/bilan/qualite-air-quebec-2016.pdf (consulté le 30 juillet 2020).
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2013. *Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique 2013*. Gouvernement du Québec, Québec, iv + 23 p. Disponible en ligne : www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/orientations/Orientations.pdf (consulté le 15 avril 2020).
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2011. *Mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique au Québec (1992 – 2010)*. Rapport préparé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, en collaboration avec onze autres ministères du gouvernement du Québec. Gouvernement du Québec, Québec, vi + 50 p. Disponible en ligne : www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/bilan-convention-biodiv-1992-2010.pdf (consulté le 15 avril 2020).
- GRUPE DE TRAVAIL SUIVI DE L'ÉTAT DU SAINT-LAURENT. 2020. *Portrait global de l'état du Saint-Laurent 2019. Plan d'action Saint-Laurent*. Environnement et changement climatique Canada, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Parcs Canada, Pêches et Océans Canada, Stratégie Saint-Laurent. 60 p. Disponible en ligne : <http://planstlaurent.qc.ca/fileadmin/publications/portrait/portrait-global-etat-saint-laurent-2019.pdf> (consulté le 20 janvier 2021).
- GRUPE DE TRAVAIL SUIVI DE L'ÉTAT DU SAINT-LAURENT. 2014. *Portrait global de l'état du Saint-Laurent 2014. Plan Saint-Laurent*. Environnement Canada, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, Parcs Canada, Pêches et Océans Canada, et Stratégies Saint-Laurent, 53 p. Disponible en ligne : http://planstlaurent.qc.ca/fileadmin/publications/portrait/Portrait_global_2014_300_FR.pdf (consulté le 15 juin 2020).
- [IPBES] PLATEFORME INTERGOUVERNEMENTALE SCIENTIFIQUE ET POLITIQUE SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES. 2019. *Résumé à l'intention des décideurs*

du rapport sur l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondízio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razzaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, and C. N. Zayas (Éditeurs). Secrétariat IPBES, Bonn, Allemagne, 53 p. Disponible en ligne : https://ipbes.net/sites/default/files/ipbes_7_10_add.1_fr.pdf (consulté le 15 avril 2020).

[ISQ] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2019. *Évolution de la couverture terrestre du Québec méridional sous l'influence des grands centres urbains*. Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 23 p. Disponible en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/evolution-de-la-couverture-terrestre-du-quebec-meridional-sous-linfluence-des-grands-centres-urbains.pdf> (consulté le 20 juillet 2020).

LAMOUREUX, S. ET DION, C. 2019. *Guide de recommandations – Aménagements et pratiques favorisant la protection des oiseaux champêtres - 2e édition*. Regroupement QuébecOiseaux, Montréal, 198 pages. Disponible en ligne : <https://quebecoiseaux.org/index.php/fr/publications/autres/file/198-amenagements-et-pratiques-favorisant-la-protection-des-oiseaux-champetres-2e-edition> (consulté le 20 juillet 2020).

[MELCC] MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. 2020a. *Espèces menacées ou vulnérables au Québec*. Gouvernement du Québec, site Internet du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Disponible en ligne : www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/index.htm (consulté le 20 juillet 2020).

[MELCC] MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. 2020b. *Rapport sur l'état des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques au Québec. Édition 2014*. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, xiii + 354 p. Disponible en ligne : www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rapport-eau/rapport-eau-2014.pdf (consulté le 7 juillet 2021).

[MELCC] MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. 2020c. *Rapport sur l'état des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques du Québec, 2020*. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ix + 480 p. Disponible en ligne : www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rapport-eau/rapport-eau-2020.pdf (consulté le 20 juillet 2020).

[MELCC] MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. 2020d. *Bilan des ventes de pesticides au Québec – Année 2018*. Gouvernement du Québec, 81 p. Disponible en ligne : www.environnement.gouv.qc.ca/pesticides/bilan/bilan-ventes-pesticides-2018.pdf (consulté le 20 septembre 2020).

[MFFP] MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2020a. *Espèces fauniques menacées ou vulnérables*. Gouvernement du Québec, site Internet du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Disponible en ligne : <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/liste-especes-vulnerables/> (consulté le 10 décembre 2020).

[MFFP] MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2020b. *Bilan quinquennal de l'aménagement durable des forêts 2013-2018 : Superficie forestière et volume sur pied des essences commerciales*. Gouvernement du Québec, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 18 p. Disponible en ligne : https://mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/amenagement/reddition-comptes/FT16_SuperficiesVolumes.pdf (consulté le 20 janvier 2021).

[MFFP] MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2018. *Chiffres-clés du Québec forestier – Édition 2018*. Gouvernement du Québec, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 11 p. Disponible en ligne : <https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/chiffres-cles.pdf> (consulté le 15 juin 2020).

-
- MORNEAU, F., BOURQUE, A., LARRIVÉE, C. ET AUDET, N. 2014. L'exposition des rives et des zones côtières du Saint - Laurent aux aléas hydroclimatiques. Consortium Ouranos, Rapport soumis à la Communauté métropolitaine de Québec, 57 p.
- [ONU] ORGANISATION DES NATIONS UNIES. 1992. *Convention sur la diversité biologique*. 30 p. Disponible en ligne : www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf (consulté le 15 avril 2020).
- PELLERIN, S. ET POULIN, M. 2013. *Analyse de la situation des milieux humides au Québec et recommandations à des fins de conservation et de gestion durable*. Centre de la Science et de la Biodiversité du Québec, 104 p. Disponible en ligne : www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/Analyse-situation-milieux-humides-recommandations.pdf (consulté le 28 juillet 2020).
- ROBERT, M., HACHEY, M.-H., LEPAGE, D. ET COUTURIER, A.R. (Dir.). 2019. *Deuxième atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional*. Regroupement QuébecOiseaux, Service canadien de la faune (Environnement et Changement climatique Canada) et Études d'Oiseaux Canada, Montréal. xxv + 694 p.
- ROCHFORT, L., BAZOGE, A., GARNEAU, G. JOLY, M., JUTRAS, S., PELLERIN, S., POULIN, M. ET POISSON, F. 2011. *Peatland Inventories and Conservation in Québec*. Groupe de recherche en écologie des tourbières et ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dans le cadre du Symposium on Responsible Peatland Management and Growing Media tenu à Québec les 13 et 17 juin 2011, 29 p.
- [SCDB] SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE. 2020a. *United Nations Decade of Biodiversity – Living in Harmony with nature*. Site Internet : www.cbd.int/2011-2020/ (consulté le 15 avril 2020).
- [SCDB] SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE. 2020b. *Perspectives mondiales de la diversité biologique 5*. Montréal. Disponible en ligne : www.cbd.int/GBO5 (consulté le 18 septembre 2020).
- [SCDB] SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE. 2011. *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi*. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal, 3 p. Disponible en ligne : www.cbd.int/doc/strategic-plan/2011-2020/Aichi-Targets-FR.pdf (document consulté le 15 avril 2020).
- TARDIF, B., LAVOIE, G. ET LACHANCE, Y. 2005. *Atlas de la biodiversité du Québec - Les espèces menacées ou vulnérables*. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du développement durable, du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 60p. Disponible en ligne : www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/atlas-biodiversite-quebec-especes-menacees-vulnerables.pdf (consulté le 20 juillet 2020).
- UHDE, S., KEITH, M. ET RIOUX, J.-F. 2019. *Analyse des territoires inondés en 2017 et 2019 à l'aide des Comptes des terres du Québec méridional*. Institut de la statistique du Québec, Environnement, 15 p. Disponible en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/analyse-des-territoires-inondes-en-2017-et-en-2019-a-laide-des-comptes-des-terres-du-quebec-meridional> (consulté le 20 juillet 2020).
- UHDE, S., ET KEITH, M. 2018. *Comptes des terres du Québec méridional. Édition révisée*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 179 p. Disponible en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/comptes-des-terres-du-quebec-meridional-edition-revisee.pdf> (consulté le 21 décembre 2020).

ANNEXE 1. LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

CAG	Centre d'acquisitions gouvernementales
CDB	Convention sur la diversité biologique
ECCC	Environnement et changement climatique Canada
EEE	Espèce exotique envahissante
GTI	Groupe de travail interministériel
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
IPBES	Plateforme Intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (en anglais : <i>Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services</i>)
IQ	Investissement Québec
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MEI	Ministère de l'Économie et de l'Innovation
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MÉQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MÉS	Ministère de l'Enseignement supérieur
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MFQ	Ministère des Finances du Québec
MHH	Milieus humides et hydriques
M/O	Ministères et organismes gouvernementaux québécois
MRC	Municipalité régionale de comté
MRIF	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MTO	Ministère du Tourisme
MTQ	Ministère des Transports
OA	Objectif d'Aichi
OGDB	Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique
ONU	Organisation des Nations Unies
SAA	Secrétariat aux affaires autochtones
SCDB	Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
SÉPAQ	Société des établissements de plein air du Québec



*Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques*

Québec 